



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA18 13 0330**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA18 13 0331**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA18 13 0332**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018 À 17 H.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018 à 17 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 19 h 3, la période de questions est terminée.

**CA18 13 0333**

---

**APPROUVER ET RENOUELER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, les demandes de reconnaissance des trois (3) organismes à but non lucratif suivants, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 :

- Association québécoise des troubles d'apprentissage - section Saint-Léonard;
- Collectif jeunesse de Saint-Léonard;
- Chorale Opus Novum;

de renouveler les demandes de reconnaissance, pour cette même période, des quarante-deux (42) organismes à but non lucratif suivants :

- Accueil aux immigrants de l'est de Montréal;
- Amis du monde;
- Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard;
- Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion;
- C.P.A St-Léonard inc.;
- Centre de recherche d'emplois de l'est (CREE) inc. (Horizon carrière);
- Centre sportif Ludus;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;
- Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc.;

Le 3 décembre 2018

- Club basketball St-Léonard;
- Club d'âge d'or du parc Hébert;
- Club d'âge d'or les joviales de Coubertin;
- Club d'âge d'or parc Delorme;
- Club d'âge d'or Sempres Uniti;
- Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard;
- Club de l'âge d'or 2000;
- Club de l'âge d'or Arcobaleno;
- Club de l'âge d'or Foglie Verde;
- Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
- Club de l'âge d'or la Molisane;
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
- Club de l'âge d'or l'Espérance;
- Club de l'âge d'or parc Coubertin;
- Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;
- Club de l'âge d'or Risveglio;
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
- Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
- Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie- XII;
- Club de l'âge d'or San Giuseppe;
- Club de pétanque les carreaux de Saint-Léonard;
- Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
- Gestion Multisports St-Léonard;
- Jeunes marins urbains;
- L'association Québec-France-Montréal-Récollet;
- Les amis de la peinture de Saint-Léonard;
- Ligue des cadets de l'air du Canada Québec (escadron 518 Rosemont);
- Maison de jeunes de Saint-Léonard;
- Maison de la famille de Saint-Léonard;
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.;
- Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix;
- Troupe de théâtre amateur « La galère »;

et d'approuver le projet de convention en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1183309026

#### **CA18 13 0334**

---

**MANDATER LE SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES D'ACQUISITION DU LOT VACANT NUMÉRO 1 002 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN, POUR L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS COMMUNAUTAIRES.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal afin d'entreprendre les démarches d'acquisition du lot vacant numéro 1 002 058 du cadastre du Québec, situé sur la rue Arthur-Péloquin, pour l'aménagement de jardins communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1183304002



**CA18 13 0335**

---

**OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'ESPACES POUR DE LA PUBLICITÉ, DES CHRONIQUES ET DES AVIS PUBLICS – 10684210 CANADA INC. (MÉTRO MÉDIA) – 81 000 \$.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à 10684210 CANADA INC. (MÉTRO MÉDIA), fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques et des avis publics, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, au montant maximal de 81 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1183022018

**CA18 13 0336**

---

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ÉLAGAGE D'URGENCE D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-17362 – 9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ARBRES NATURE INC.) – 47 427,19 \$.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ARBRES NATURE INC.), le seul soumissionnaire conforme, pour le service d'élagage d'urgence d'arbres publics pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-17362, au montant maximal de 47 427,19 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187947004

**CA18 13 0337**

---

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE MÉDECIN CONSULTANT À L'ARRONDISSEMENT – DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER – 29 500 \$.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 3 décembre 2018

D'octroyer un contrat à DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER, membre de la Corporation des médecins du Québec, pour des services professionnels de médecin consultant à l'arrondissement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, au montant total de 29 500 \$ et d'approuver la convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1188008011

### CA18 13 0338

---

#### **APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 13 162,70 \$ AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 13 162,70 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2019. Cette somme est répartie comme suit :

500,00 \$ au Club d'âge d'or du parc Hébert;  
500,00 \$ au Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin;  
500,00 \$ au Club d'âge d'or Sempre Uniti;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or 2000;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or Arcobaleno;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or Foglie Verde;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or La Molisane;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII;  
500,00 \$ au Club de l'âge d'or San Giuseppe;  
580,90 \$ au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;  
610,50 \$ au Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;  
640,10 \$ au Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;  
643,80 \$ au Club de l'âge Sacra Famiglia  
714,10 \$ au Club de l'âge d'or Risveglio;  
740,00 \$ au Club de l'âge d'or parc Coubertin;  
1 139,60 \$ au Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc.;  
1 154,40 \$ au Club de l'âge d'or l'Espérance;  
1 439,30 \$ au Club d'âge d'or parc Delorme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1183309027



**CA18 13 0339**

---

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ À NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LA POURSUITE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUARTIERS 21 « CORRIDOR VERT ET NOURRICIER » À SAINT-LÉONARD.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 50 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite du projet de développement durable Quartiers 21 « Corridor vert et nourricier » à Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1187281008

**CA18 13 0340**

---

**OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CHAUFFAGE ET DÉSHUMIDIFICATION AU COMPLEXE AQUATIQUE SAINT -LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-169 – PROCOVA INC. – 1 876 851,90 \$.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à PROCOVA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes de ventilation, chauffage et déshumidification au complexe aquatique Saint-Léonard, appel d'offres numéro 300-169, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 1 706 229 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 876 851,90 \$, soit 1 706 229 \$, le prix de la soumission, augmenté de 170 622,90 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1182242013

**CA18 13 0341**

---

**DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1188008014

**CA18 13 0342**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1188008013

**CA18 13 0343**

---

**DISPOSER, À TITRE GRATUIT, DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET, EN FAVEUR DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OPEQ (ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE CET ORGANISME ET LA VILLE DE MONTRÉAL.**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec).

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De disposer, à titre gratuit, de matériel informatique désuet, tel que détaillé au sommaire décisionnel 1188008012, de façon sécuritaire et de manière à favoriser une réutilisation des appareils sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1188008012



#### CA18 13 0344

---

**RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF – AUTORISER LE GREFFIER À ÉMETTRE UNE ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DÉLIVRANCE, PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION SELON L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DU FUTUR PROLONGEMENT DE LA RUE JEAN -NICOLET, DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL DU DOMAINE RENAISSANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1183693019

#### CA18 13 0345

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-353 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DANS LA ZONE H09-22.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-353 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement extérieur dans la zone H09-22, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1185909019

#### CA18 13 0346

---

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-353 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DANS LA ZONE H09-22.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-353 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement extérieur dans la zone H09-22.



De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1185909019

#### **CA18 13 0347**

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (2227) AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE BOULEVARD COUTURE.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2227-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier la limite de vitesse sur le boulevard Couture, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1183022017

#### **CA18 13 0348**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1827-9 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES (1827) AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DU CANNABIS SUR LE DOMAINE PUBLIC.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1827-9 intitulé : Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances (1827) afin d'interdire la consommation du cannabis sur le domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1183022016

#### **CA18 13 0349**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2240 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019).**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;



ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2240 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1183022009

### **CA18 13 0350**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2241 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019).**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2241 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1183022013

### **CA18 13 0351**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2242 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION.**

ATTENDU QUE ce règlement est modifié par rapport au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2242 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1183022014

### **CA18 13 0352**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2243 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 530 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement s ont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2243 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 530 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1183022010

### **CA18 13 0353**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2244 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 865 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;



ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2244 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 865 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1183022011

#### **CA18 13 0354**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2245 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 475 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2245 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 475 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1183022012

**CA18 13 0355**

**ADOPTER L'ORDONNANCE 2240, O-1 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (2240) AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE, DURANT L'ANNÉE 2019.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2240, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2019 » en vertu de l'article 15 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)* (2240).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1185021018

**CA18 13 0356**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT (2018-03) – 8490-8520, RUE PASCAL-GAGNON – LOT NUMÉRO 1 335 587 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande d'exemption pour deux (2) cases de stationnement manquantes visant l'agrandissement du bâtiment industriel isolé situé aux 8490-8520, rue Pascal-Gagnon, lot numéro 1 335 587 du cadastre du Québec, dans la zone I10-40, et qu'une somme de 16 000 \$ soit exigée, le tout conformément à l'article 5.18 « Disposition concernant une exemption en matière de stationnement » du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'au paragraphe b) de l'article 7 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)* (2234).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1185909025

**CA18 13 0357**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 5250-5252, RUE DE LOYOLA – LOT NUMÉRO 1 123 368 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.



ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 octobre 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé aux 5250-5252, rue De Loyola, lot numéro 1 123 368 du cadastre du Québec, dans la zone H03-04.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-04, soit réduite à 4,93 mètres pour le bâtiment existant;
- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-04, soit réduite à 2,80 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1185909021

#### **CA18 13 0358**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 8760, RUE BOURGJOLY – LOT NUMÉRO 1 332 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2018;

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-20 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8760, rue Bourgjoly, lot numéro 1 332 083 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16, selon les plans révisés en date du 26 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1184871020

#### **CA18 13 0359**

---

**OPÉRATION CADASTRALE – CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC DE 776 348 \$ - LOT NUMÉRO 1 002 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Le 3 décembre 2018

D'accepter la somme de 776 348 \$, à titre de contribution pour fins de frais de parc, pour le morcellement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1185909026

#### **CA18 13 0360**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – ENSEIGNES RATTACHÉES – 9450, BOULEVARD LACORDAIRE – LOTS NUMÉROS 6 173 680, 6 173 681 ET 6 173 682 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2018;

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-22 visant l'installation d'enseignes rattachées sur la façade du bâtiment situé aux 9430-9450, boulevard Lacordaire, lots numéros 6 173 680, 6 173 681 et 6 173 682 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1185909023

#### **CA18 13 0361**

---

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2018-04/C02-14 – 5650-5700, RUE DU HAUTBOIS – LOT NUMÉRO 3 630 648 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 septembre 2018;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 5 novembre 2018.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2018-04/C02-14 visant à permettre l'occupation du rez-de-chaussée par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un usage commercial, pour le bâtiment mixte situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec.

Les conditions de la résolution sont les suivantes :

#### **CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec.

#### **CHAPITRE II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du rez-de-chaussée par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un usage commercial, pour le bâtiment situé aux 5650 -5700, rue du Hautbois, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux paragraphes a) et b) de l'article 9.7.

#### **CHAPITRE III CONDITIONS**

3. Les seuls usages commerciaux autorisés comme établissement distinct dans le bâtiment mixte sont ceux mentionnés aux paragraphes a), b), c) et h), ainsi qu'au sous-paragraphe i) du paragraphe d) et qu'au sous-paragraphe ii) du paragraphe e) de l'article 4.2.1.1 du Règlement de zonage numéro 1886, à l'exception de ceux prévus :
  - a) aux sous-paragraphes ii) et ix) du paragraphe a);
  - b) aux sous-paragraphes viii) et xiii) du paragraphe b).
4. Un nombre maximal de deux (2) logements est autorisé au rez-de-chaussée.
5. La superficie de plancher totale des logements autorisés au rez-de-chaussée est limitée à 2 000 pieds carrés.
6. Aucun mur d'un logement du rez-de-chaussée ne pourra être adjacent à un mur d'un établissement commercial.
7. Une demande de permis de transformation visant les modifications au bâtiment doit être déposée dans un délai de trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

#### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
9. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1184871012

Le 3 décembre 2018



CA18 13 0362

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION D'UNE RÉOLUTION – MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2016-02/H06-10 – 8500-8550, BOULEVARD VIAU ET 4850-4906, BOULEVARD ROBERT – LOT NUMÉRO 1 002 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 approuvant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10;

ATTENDU QUE la première phase de développement du site visé par le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 est destinée à accueillir une coopérative d'habitation subventionnée par le programme AccèsLogis, lequel est géré par la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE selon l'article 5 de la résolution numéro CA17 13 0191, un délai de dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de ladite résolution était accordé pour débiter les travaux de construction de la première phase de développement du site visé par le projet particulier;

ATTENDU QUE la résolution numéro CA17 13 0191 est entrée en vigueur le 27 juillet 2017, les travaux de construction de la première phase de développement doivent donc débiter au plus tard le 26 janvier 2019;

ATTENDU QUE pour débiter les travaux de construction, un permis de construction doit être émis par l'arrondissement;

ATTENDU QUE plusieurs étapes d'approbation sont préalables à l'émission du permis de construction, dont certaines relèvent d'un intervenant autre que l'arrondissement;

ATTENDU QUE pour certaines des étapes d'approbation préalables à l'émission du permis de construction, le délai de réalisation est inconnu;

ATTENDU QU'avec le gel au sol possible au mois de janvier, il est peu probable que les travaux puissent effectivement débiter avant la date limite fixée au 26 janvier 2019;

ATTENDU QU'il est préférable de prolonger le délai fixé à l'article 5 de la résolution numéro CA17 13 0191 pour débiter les travaux de construction de la première phase de développement du site visé par le projet particulier;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au projet de résolution adopté lors de la séance du 12 novembre 2018.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 novembre 2018 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), la résolution modifiant une disposition de la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 accordant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 visant à autoriser la démolition des bâtiments portant les adresses civiques 8500-8550, boulevard Viau et 4850-4906, boulevard Robert et la construction d'un développement résidentiel et mixte sur le lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec, afin de prolonger le délai pour débiter les travaux de construction de la phase 1a.

Le 3 décembre 2018



La modification à apporter à la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 est la suivante :

1. L'article 5 de cette résolution est modifié par le remplacement de « dix-huit (18) » par « trente (30) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1165909023

#### **CA18 13 0363**

---

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 NOVEMBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1183385014

#### **CA18 13 0364**

---

#### **DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - OCTOBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1187888010

#### **CA18 13 0365**

---

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Le 3 décembre 2018

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1183022005

**CA18 13 0366**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 24, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement t enue le 12 décembre 2018.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement